

REGLEMENT INTERIEUR DES PATIENTS

SSR ILE DE BEAUTE

20167 MEZZAVIA

SIRET 307 524 397 00014 CODE APE : 851A

Le Centre de Soins de Suites et de Réadaptation l'ILE DE BEAUTE est agréé conformément aux dispositions du décret 2A000261 en date du 02.05.73. Sa capacité est de 84 lits.

L'établissement est classé en catégorie A.

Sa spécialité est le soin de suite et de réadaptation.

L'établissement est conventionné pour admettre des hommes et des femmes à partir de 17 ans.

Le prix de journée conventionnel est fixé par la sécurité sociale.



Admission

Le dossier de pré admission doit être transmis renseigné et complet à l'établissement avant l'admission du patient.

C'est le médecin de l'établissement qui prend les décisions des admissions.

Le jour de l'admission, le patient doit transmettre à l'établissement :

- Une carte d'identité,
- Une carte de mutuelle,
- Un certificat médical,
- Ses traitements,
- Ses rendez-vous.



Visites

Les visites sont autorisées dans l'établissement entre 11h00 et 20h00 tous les jours.

Il est important de respecter ces horaires pour la réalisation des soins.

Les visites médicales sont réalisées tous les jours. Il est indispensable que vous soyez présent dans votre chambre, les jours de visite :

- ❖ Le lundi matin à partir de 9 heures une visite du Médecin a lieu dans toutes les chambres.
- ❖ Le Mardi après-midi à partir de 15 heures une visite a lieu de la chambre n°6 à n°122
- ❖ Le Mercredi après-midi à partir de 15 heures de la chambre 123 à la ch 229
- ❖ Le Jeudi après-midi à partir de 15 heures de la chambre 006 à la 122.
- ❖ Le Vendredi après-midi à partir de 15 heures de la chambre 123 à la 129.



Tarifs

Forfait Journalier : 18€ / Jour, Chambre Particulière : 40 € / Jour, Téléphone : Dépôt de 10 € à l'entrée
Lit Accompagnant : 35 € / Jour, Repas Invités : 15 € / Repas Petit Déjeuner Invité : 5 €.



Comportement et savoir vivre ensemble

Tout échange de biens ou d'argent avec le personnel est rigoureusement interdit. La correction et l'amabilité entre patients et avec le personnel sont de mise en toutes circonstances. La direction se tient à votre disposition si nécessaire pour que vous puissiez exposer vos préoccupations.

Les malades ne doivent pas se prêter, ou se donner entre eux d'objets, argent, ou valeurs quelconques. De même, ils ne doivent pas conserver d'objets précieux, ni d'importantes sommes d'argent. En cas de disparition des dits objets, la responsabilité du centre l'Ile de Beauté ne saurait être engagée. Des coffres de sécurité individuels sont à la disposition des patients.

Pour circuler dans les parties communes et se rendre au restaurant une tenue correcte est exigée.

Un inventaire de vos biens est pratiqué à votre admission.

Règlement Intérieur Patients IDB. V3

La direction n'est responsable que des valeurs déposées à l'entrée contre un reçu.



Silence et temps de repos en chambre

Le silence constitue l'un des éléments de confort et de rétablissement des malades. Il est donc de rigueur. Il convient d'user avec discrétion des appareils de radio et de télévision et d'éviter les conversations trop bruyantes. Dans cet esprit, un temps de repos en chambre est recommandé, de 14h à 15h.

Nous vous demandons de le respecter et de ne pas circuler de façon intempestive dans les couloirs d'hébergement pendant ce créneau horaire.



Effets et linge personnel

La clinique ne fournit pas le linge personnel et de toilette.

Il vous est conseillé de prendre : Des vêtements de jour et de nuit, correspondant à la saison, avec rechanges, du linge de corps pour quinze jours minimum à renouveler rapidement selon utilisation, objets de toilette, vêtements de sport (Survêtement), chaussures et chaussons, linge et serviettes de bain.

Un service extérieur de pressing payant est à votre disposition en cas de besoin.



Médicaments et Surveillance Médicale

Toute médication en cours **doit être signalée** à notre médecin dès votre arrivée. Pendant votre séjour, suivez le traitement médicamenteux prescrit par le médecin de l'établissement qui vous suit. N'hésitez pas à demander au médecin ou à l'infirmière des précisions sur votre traitement et de signaler rapidement tout effet indésirable rencontré. **En aucun cas ne prenez d'autres médicaments** que ceux donnés par l'infirmière.

Les patients ne doivent pas sortir en promenade sans permission. Les demandes de permissions doivent être réalisées au moins 48h à l'avance pour des raisons d'organisation.



Tabac

Par décrets ministériels du 19/05/1992 et du 15/11/2006, il est strictement interdit de fumer dans l'établissement. Pour des mesures de sécurité et d'hygiène, il est également interdit de fumer dans les chambres et sur les balcons. Le non-respect de ce règlement entraînera l'exclusion immédiate de l'établissement. Contactez les soignants si vous avez besoin d'être accompagné(e) à l'extérieur.



Boissons, Vins, Alcools et aliments

L'introduction de boissons alcoolisées dans l'établissement est **rigoureusement interdite**. Vous disposez de distributeurs de boissons chaudes et boissons fraîches dans le hall d'accueil. Il est également interdit de stocker de la nourriture dans votre chambre pour des raisons d'hygiène. Pour votre suivi nutritionnel, il vous est demandé de ne pas consommer de nourriture autre que celle servie par le personnel de l'établissement.

Les repas d'accompagnants doivent être prévus avant 10h pour des raisons d'organisation interne.

Les régimes sont prescrits par le Médecin de l'établissement.

La diététicienne vous suivra tout au long de votre séjour.

Les menus du jour sont affichés à l'entrée du restaurant.

Les horaires des repas sont les suivants : Petit déjeuner à 8 heures, déjeuner 11h45, dîner 18h45.



Courrier

Si vous souhaitez recevoir du courrier dans l'établissement, il est important d'en informer l'accueil. Tout envoi et réception s'effectuent à l'accueil de l'établissement.



Sécurité incendie

Dans notre établissement, toutes les dispositions réglementaires en vigueur en matière de sécurité incendie sont respectées. Les consignes d'évacuation des locaux sont affichées dans chaque chambre et dans les couloirs. Le personnel est régulièrement formé à la maîtrise d'un incident. En toute situation, il

Règlement Intérieur Patients IDB. V3

est important de rester calme et de suivre les instructions du personnel. Il est interdit d'utiliser et d'encombrer les issues de secours.